

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 mars 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire. La séance était publique. Date de la convocation : 24 février 2017.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Martine LAGARDE, Huguette MAFFEIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Mme Emilie RAMIS et M. Frédéric PARREIN.

Mme Emilie RAMIS a donné procuration à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

M. Frédéric PARREIN a donné procuration à M. Alain DEZALOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Didier BALDY, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Vote du Compte Administratif 2016

Fonctionnement :		Investissement :		
- Dépenses :	534 021,11 €	- Dépenses :	110 411,67 €	
- Recettes :	574 642,57 €	- Recettes :	100 207,73 €	
Excédent 2016	40 621,46 €	Déficit 2017 :	10 203,94 €	
Report exercice antérieur	129 586,08 €	Report ex. antérieur	33 675,69 €	
- Excédent :	170 207,54 €	- Excédent :	23 471,75 €	
Reste à réaliser :	- Dépenses :	0 €	- Recettes :	0 €

M. Plo, ordonnateur de la commune, ne peut prendre part au vote et se retire lors de l'approbation du CA

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Examen et vote du compte de gestion

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes au Compte Administratif 2016

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Affectation du résultat 2016 de la Commune

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	170 207,54 €
Résultat reporté en investissement (001)	23 471,75 €

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Convention financière relative au versement d'un fonds de concours pour l'éclairage d'un jardin public

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'éclairage public est une compétence de l'Agglomération d'Agen. Le Conseil d'Agglomération a validé une participation de base de 10 % du montant global des travaux et de la prise en charge totale par la commune des travaux réalisés au-delà de la prestation de base.

Le montant prévisionnel des travaux est de 10 639,20 € TTC

Le montant prévisionnel de la prestation de base est de 8 152,00 € HT

Le montant applicable (10 %) à la charge de la commune est de 815,20 € HT

Le montant de la plus-value sur le choix de LED est de 714,00 € HT

La participation à la réalisation de l'installation de réseaux électriques du jardin public (parcelle F 121) à la charge de la commune s'élèverait à 1 529,29 € HT.

Le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au versement d'un fonds de concours au titre de la compétence « Eclairage public » entre l'agglomération d'Agen et la Commune de Caudecoste €.
- DEMANDE à ce que le crédit soit inscrit au Budget Primitif 2017 à l'article 2041412.
- DEMANDE à ce que l'amortissement soit réalisé sur 1 an.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Convention « Sécurité du Système d'information » du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 02 avril 2012, la commune adhère à la convention « Sécurité du système d'information ». Pour répondre à une meilleure sécurisation et à une gestion optimale de la protection des données, le Centre de de Gestion a décidé de faire évoluer cette mission.

Le conseil municipal décide :

- D'ADHERER à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- D'AUTORISER le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 39 euros pour une année,
- DE PROCEDER au déploiement de la solution de sécurité informatique pour 2 postes de travail et 1 serveur pour un montant total de 40 euros par an,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,
- DE PROCEDER au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximal de 3 Go, pour un montant total de 46 euros par an,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Subventions 2017 : Avance exceptionnelle de subvention

Monsieur le Maire fait part d'une demande du président de l'association *Accueil de loisirs ADMR « La Maison des Pitchons »*. Ce dernier sollicite une avance de subvention sur le budget 2017.

Mme Maryse LESPES, vice-présidente de l'association, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ACCORDER une avance de subvention correspondant à la moitié du montant de l'année précédente, soit 7 500 €.
- DE PRECISER que cette avance de subvention sera imputée sur la subvention de ladite association dans le cadre du budget 2017.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Question diverses

Rappel sur les dates des élections présidentielles et législatives.

Une réunion du conseil municipal fixe une fois par mois (en conseil municipal, ou, à défaut toutes commissions confondues) est envisagé.

Par arrêté préfectoral, les mesures de surveillance dans la Zone de Contrôle Temporaire suite à un cas d'influenza aviaire dans la faune sauvage sont levées.

M. Jérôme Caunes fait un compte-rendu de la réunion de la commission communautaire « Eau, assainissement, hydraulique et protection contre les crues ». L'entretien des cours d'eau va devenir problématique car la législation est en cours de modification. Les cours d'eau vont être prochainement classés.

L'entretien risque d'être réalisé uniquement pour le milieu aquatique et non pour les réseaux réalisés à l'origine pour l'irrigation.

La séance est levée à 22h55.